

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ET DE CLARIFICATION SUR LES RAPPORTS D'AUDIT DE LA CSCCA

PRIMATURE

CONCLUSION

De l'avis de la commission qui se réfère au résultat de vérification de la gestion de la Primature pour la période allant d'octobre 2012 à septembre 2013, les transactions financières effectuées sont, à l'exception des irrégularités susmentionnées conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La commission est également d'avis que les informations fournies dans le cadre de ce rapport sont assez pertinentes pour permettre à la Cour de se prononcer sur la gestion financière de la Primature pour la période citée.

La commission :


Sandra ANNALUS
Membre


Venei Măcrănuș
Membre


Mirlande SUPRINT
Membre


Martine DESTIN
Présidente


Révisé par : Salnave JEAN-PIERRE
Directeur de l'Apurement des Comptes

De l'avis de la commission qui se réfère au résultat de vérification de la gestion de la Primature pour la période allant d'octobre 2012 à septembre 2013, les transactions financières effectuées sont, à l'exception des irrégularités susmentionnées conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La commission est également d'avis que les informations fournies dans le cadre de ce rapport sont assez pertinentes pour permettre à la Cour de se prononcer sur la gestion financière de la Primature pour la période citée.



MAE

CONCLUSION GENERALE

Nous avons vérifié les transactions effectuées par les responsables du ministère la période allant du 24 octobre 2011 au 6 Aout 2012 à travers les rapports financiers et tous les autres documents comptables mis à notre disposition. La responsabilité incombe à la Direction du Ministère et n'engage pas la commission. Nous ne pouvons exprimer une opinion sur ces documents en nous fondant sur notre vérification

relatives au compte 111205844 et celles liées au compte courant 121258375, (voir dossier annexé), nous n'avons pas trouvé dans les transactions effectuées au sein du Ministère des Affaires Etrangères d'irrégularités majeures, de fraude ou de détournement de fonds qui pourraient engager la responsabilité pécuniaire des responsables de ladite institution. Toutefois, il est à souligner qu'une bonne partie des

De l'avis de la commission, à l'exception des faits mentionnés au niveau des dépenses de fonctionnement relatives au compte 111205844 et celles liées au compte courant 121258375, (voir dossier annexé), nous n'avons pas trouvé dans les transactions effectuées au sein du Ministère des Affaires Etrangères d'irrégularités majeures, de fraude ou de détournement de fonds qui pourraient engager la responsabilité pécuniaire des responsables de ladite institution. Toutefois, il est à souligner qu'une bonne partie des transactions effectuées souffrent d'un déficit de procédure au regard des dispositions établies en matière de comptabilité publique. A titre d'exemples, on peut citer l'absence de deux (2) proformas et de patente dans certains dossiers. A la lumière des précisions fournies dans le cadre de ce rapport, nous sommes d'avis que la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif et le parlement peuvent chacun en ce qui le concerne sanctionner en toute objectivité la gestion de l'ex-Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE et ses collaborateurs à la tête du ministère des affaires étrangères pour la période auditée.


Luckner DUMOND

Président de la commission


Eloge AUGUSTIN

Membre


Lamerçie D. JOACHIM

Membre


Salnave JEAN PIERRE

Reviseur



MPCE

Post Sandy

Montant à justifier :
3 425 000 000 GDES

— Pas de rapports de MTPTC, MARNDR, SMCRS, MAST et FAES.

— Le rapport exhaustif des travaux a été présenté depuis 2013 et a été actualisé en avril 2015 (voir pièces ci-jointes).



RAPPORT

PROGRAMME D'URGENCE **POST-SANDY**

La réponse du gouvernement haïtien à
une catastrophe d'ampleur nationale



GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

AVRIL 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1 TEMPÊTE TROPICALE SANDY, UNE CATASTROPHE D'AMPLEUR NATIONALE

1.1 IMPACT PAR SECTEUR

1.1.1 EDUCATION

1.1.2 INFRASTRUCTURES

1.1.3 AGRICULTURE

1.2 POPULATIONS SINISTRÉES

2 MOBILISATION IMMÉDIATE DU GOUVERNEMENT

2.1 L'ENVELOPPE D'URGENCE

2.2 ÉTAT D'EXÉCUTION DES DÉPENSES D'URGENCE

2.2.1 DEMARCHES ENGAGÉES PAR LE SYSTÈME NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET DESASTRES

2.2.2 COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

2.2.3 ACTIONS D'URGENCE ENGAGÉES

3 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)

3.1 CONTEXTE

3.2 LES COMPOSANTES DU PROGRAMME

3.2.1 COMPOSANTE 1. CURAGE ET RECTIFICATION DE LITS DE RIVIÈRES

3.2.2 COMPOSANTE 2. RÉHABILITATION DE TRONÇONS DE ROUTE

3.2.3 COMPOSANTE 3. RECONSTRUCTION DE PONTS ET DALOTS

3.2.4 COMPOSANTE 4. TRAVAUX PONCTUELS D'URGENCE

3.2.5 COMPOSANTE 5. RÉNOVATION URBAINE DE CERTAINES COMMUNES

3.3 STRATÉGIES D'EXÉCUTION

3.4 L'ÉTAT DES DÉPENSES DU PROGRAMME

3.5 CONCLUSION

4 MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

4.1 LES PROJETS D'URGENCE

4.1.1 ÉQUIPEMENTS ÉDUCATIFS ET DE SANTÉ

4.1.2 INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES, COMMUNAUTAIRES, SPORTIVES ET APPUI AUX INITIATIVES LOCALES

4.1.3 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET RÉNOVATION URBAINE

4.2 PERSPECTIVES

5 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT

5.1 CONTEXTE

5.2 LES COMPOSANTES DU PROGRAMME D'URGENCE

5.3 PRINCIPES DIRECTEURS

5.4 CADRE OPÉRATOIRE DES TRAVAUX

5.4.1 CHEMINEMENT DE MISE EN ŒUVRE

5.4.2 MOBILISATION DU FINANCEMENT

5.4.3 PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

5.4.4 GESTION DES PARTIES PRENANTES

5.4.5 SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

5.5 BILAN DES RÉALISATIONS

5.5.1 CORRECTION ET TRAITEMENT DE RAVINES

5.5.2 TRAITEMENT DES RIVIÈRES

5.5.3 RÉHABILITATION DE PISTES

5.5.4 ENTRETIEN ET CURAGE DE PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS

5.5.5 INTRANTS AGRICOLES

5.5.6 RÉHABILITATION DE MARAIS SALANTS

5.5.7 RESTAURATION DES MANGROVES

5.5.8 PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALE, PÊCHE, AQUACULTURE

5.5.9 SUBVENTION DES PROJETS PROPOSÉS PAR DES ORGANISATIONS LOCALES

5.5.10 AUTRES D'ACTIVITÉS DE RÉCUPÉRATION ET DE GESTION DE L'URGENCE

5.6 EXÉCUTION FINANCIÈRE DU PROGRAMME

5.7 LEÇONS APPRISSES

5.8 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

6 CONCLUSION : STRATÉGIE DE PRÉVENTION POUR LES PROCHAINES CATASTROPHES

7 ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES CONTRATS D'URGENCE DU MTPTC

1.1 DÉPÔTS

1.2 DÉPENSES

ANNEXE 2 : LISTE DES CONTRATS D'URGENCE DU MPCE

2.1 ÉTAT DES DÉPENSES DU PROGRAMME D'URGENCE

ANNEXE 3 : PROJETS D'URGENCE DU MARNDR

3.1 ALLOCATION DES DÉPENSES DU PROGRAMME D'URGENCES

3.2 TRAITEMENTS DE RAVINES

3.3 TRAVAUX EN RIVIÈRES

3.4 PISTES AGRICOLES / RÉHABILITATION DE PISTES

3.5 PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS

3.6 SUBVENTION MICROPROJETS ORGANISATIONS

3.7 IMAGES DU MARNDR

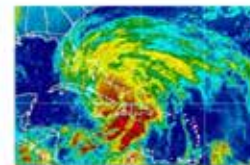
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)



MINISTÈ AGRIKILTIL
RESOUS NATIRÈL
AK DEVLÒPMAN RIRAL
(MARNDR)

**BILAN DU PROGRAMME D'URGENCE POST SANDY
2012 – 2014**



VERSION FINAL

MARNDR | Route Nationale #1, Damien, Port-au-Prince, Haïti, W.I. • P. O. Box 1441 • www.agriculture.gouv.ht

000931

22 JAN 2015

Son Excellence
Monsieur Evans PAUL
Premier Ministre
En ses bureaux.-

SERVICE DE CORRESPONDANCE	
Primaire-Haïti	
Reçu par:	
Institution:	
Date: 22-01-15	No: 761
Signature:	Sol Ch.

Monsieur le Premier Ministre,

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) vous transmet, sous couvert de la présente, le bilan des interventions urgentes post-Sandy pour la période de janvier 2013 à juin 2014.

Le Ministère des TPTC saisit l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de sa très haute considération.

Jacques ROUSSEAU, Ing.
Ministre

c.c. : Cab. Min.
Dir. Gén. *19/01/15*
Dir. Adm.
Archivés



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

No. DGB/DASIP/1111 n. 01372

Port-au-Prince, le APR 20 2015

Monsieur Yves Germain JOSEPH
Ministre de la Planification et de la
Coopération Externe (MPCE)
DE SES BUREAUX

Monsieur le Ministre,

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) vous présente ses compliments et a l'avantage de vous rappeler qu'au cours de l'exercice 2012-2013, à la suite de quatre(4) cyclones qui ont ravagé le pays, un montant de Quatre Milliards Deux cent Quarante Cinq Millions et 00/100 de Gourdes (Gdes 4,245,000,000.00), réparti suivant le tableau indiqué ci-dessous mais inscrit aux crédits du MPCE, a été décaissé au profit du projet : « Intervention d'Urgence du Gouvernement/1111-1-12-57-11 » en vue d'apporter des réponses urgentes aux populations victimes de ces catastrophes naturelles.

Table with 2 columns: Institutions, Montant. Rows include MTPTC, MARNDR, FAES, MAST, SMCRS, MPCE, and Total.

Il convient de signaler, que le MEF n'a pas encore reçu jusqu'à date, les pièces justifiant ledit montant. Ainsi, vous saurait-il gré de demander aux différents secteurs bénéficiant de ces décaissements, de vous soumettre, dans le plus bref délai, tous les supports y relatifs conformément aux dispositions légales qui cadrent les investissements publics.

Le Ministère de l'Économie et des Finances saisit l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, l'assurance de sa parfaite collaboration.

Signature and name: Wilson LALEAU

Vertical stamp: MPCE/COOPÉRATION EXTERNE

MPCE
(Post Sandy / Groupe Trame)

Montant à justifier :
128 794 634 GDES

— Pas de contrat pour le groupe Trame / Pas de retenue de l'acompte.

— Les contrats ont été signés en novembre 2012 (voir pièces ci-jointes).

CONTRAT

ENTRE

L'Etat haïtien représenté par le Titulaire du MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE), Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié au Nif : 003-251-735-4, ci-après dénommé, « le Maître d'Ouvrage », d'une part ;

ET

La firme « GROUPE TRAME » ayant son siège social au numéro 87, Rue Grégoire, Pétion-ville, identifiée au numéro : 000-045-839-3, représentée par Madame Elisabeth COICOU, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, identifiée au NIF : 003-010-138-5, ci-après, dénommée « l'Entrepreneur », d'autre part ;

Vu la loi du 12 juin 2009 fixant les Règles Générales Relatives aux Marchés Publics et aux Conventions de Concession D'ouvrage de Service Public;

Vu la loi du 15 avril 2010 portant modification de la loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté du 05 novembre 2012 déclarant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2012 prolongeant l'état d'urgence du 05 novembre 2012 sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Considérant que le séisme du 12 janvier 2012 avait fragilisé en grande partie les infrastructures du pays, principalement celles de certains quartiers défavorisés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ;

Considérant que le passage de la tempête Sandy a envenimé la situation en endommageant à nouveau les infrastructures des quartiers susmentionnés, y compris le quartier communément appelé « WARF JEREMIE », l'un des quartiers défavorisés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ;

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des populations et des infrastructures et de protéger les investissements publics et privés ;

Page 2 de 40



Fait de bonne foi et en double original, à Port-au-Prince, le novembre 2012.

Par le Maître d'Ouvrage :



Laurent Salvador LAMOTHE,
Ministre du MPCE

Pour approbation :



Nonie MATHIEU
Présidente de la CSCCA

Par l'Entrepreneur :



Elisabeth COICOU
Président Directeur Général

Page 9 de 40

CONTRAT

ENTRE

L'Etat haïtien représenté par le Titulaire du MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE), Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié au Nif : 003-251-735-4, ci-après dénommé, « le Maître d'Ouvrage », d'une part ;

ET

La firme « GROUPE TRAME » ayant son siège social au numéro 87, Rue Grégoire, Pétion-ville, identifiée au numéro : 000-045-839-3, représentée par Madame Elisabeth COICOU, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, identifiée au NIF : 003-010-138-5, ci-après, dénommée « l'Entrepreneur », d'autre part ;

Vu la loi du 12 juin 2009 fixant les Règles Générales Relatives aux Marchés Publics et aux Conventions de Concession D'ouvrage de Service Public;

Vu la loi du 15 avril 2010 portant modification de la loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté du 05 novembre 2012 déclarant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2012 prolongeant l'état d'urgence du 05 novembre 2012 sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Considérant que le séisme du 12 janvier 2012 avait engendré d'importants phénomènes de migration vers les villes de province, y compris vers celle de Miragoâne;

Considérant que le passage de la tempête Sandy a augmenté ce flux migratoire vers cette ville et a aggravé les conditions d'accès de la population au marché de Miragoâne tout en rendant également sa gare routière impraticable;

Considérant, en outre, que ce marché, installé de manière anarchique et fonctionnant dans des conditions d'insalubrité impressionnantes, est difficilement accessible aux transporteurs et constitue un danger pour la santé de la population ;

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des populations et des infrastructures et de protéger les investissements publics et privés ;



Fait de bonne foi et en double original, à Port-au-Prince, le novembre 2012.

Par le Maître d'Ouvrage :


Laurent Salvador LAMOTHE
Ministre du MPCE

Pour approbation :


Nonie MATHIEU
Présidente de la CSCCA

Par l'Entrepreneur :


Elisabeth COICOU
Président Directeur Général



Fonds Communaux

Montant à justifier :
1 273 134 217 GDES

- Pas de rapport pour :
BMPAD, CNE, MTPTC et
Ministère de la Défense.

- BMPAD800 millions GDES pour 133 projets
- CNE20 millions GDES pour 2 projets
- MPCE140 millions GDES pour 25 projets
- MTPTC380 millions GDE pour 59 projets
- Le rapport des dépenses a été présenté (voir tableau ci-joint).

Fonds Communaux : Exercice 12-13

Département	Commune	Nom du Député	Titre du Projet	Exercice	Type de Projet	Maitre d'ouvrage	Firme d'exécution	Superviseur	Budget	Suivi & Gestion de projet (10%)	Durée	Statut	Remarques
Nord	Dondon	Harold CHERY	Construction d'un Centre Polyvalent à Laguille, 4ème section Communale de Dondon	2012-2013	Batmnt Scolaire / Ctre Profnl.	BMPAD	ALMA ENGINEERING	Roff DELMONT	5 000 000	500 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué / 1er rapport de supervision reçu le 12 Août 2014
Nord	Grande Rivière du Nord	Ocinjac BENJAMIN	Construction d'une Ecole Nationale à Gambade, 2ème section communale de la Grande Rivière du Nord	2012-2013	Batmnt Scolaire / Ctre Profnl.	BMPAD	ALMA ENGINEERING	Roff DELMONT	5 000 000	500 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué / 1er rapport de supervision présenté le 12 Août 2014
Nord	*Grande Rivière du Nord	Ocinjac BENJAMIN	Electrification de Localités de la Grande Rivière du Nord	2012-2013	Electrification	BMPAD	EMES	Emmanuel DECAÏETTE	5 000 000	500 000,00	4 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué le 17 Juillet 2014
Nord	Saint-Raphael	Harold CHERY	Construction d'un Centre Polyvalent à Logalité, 4ème Section Communale de Saint-Raphaël	2012-2013	Batmnt Scolaire / Ctre Profnl.	BMPAD	ALMA ENGINEERING	Roff DELMONT	5 000 000	500 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué / 1er rapport de supervision reçu le 12 Août 2014
Nord	Saint-Raphael	Harold CHERY	Construction d'une Ecole Nationale à Garde-Biassou, 4ème section Communale de Saint-Raphaël	2012-2013	Batmnt Scolaire / Ctre Profnl.	BMPAD	ALMA ENGINEERING	Roff DELMONT	5 000 000	500 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué le 14 Juillet 2014 / 1er rapport de supervision reçu le 12 Août 2014
Nord	Bas-Limbé		Electrification du tronçon : Centre -Ville à Bord de mer dans bas-Limbé	2012-2013	Electrification	BMPAD	DEJ CONSTRUCTIONS	Jean GAGNOL	10 000 000	1 000 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours
Nord	Limbé		Electrification du tronçon : Limbé / Camp-Coq dans Limbé	2012-2013	Electrification	BMPAD	DEJ CONSTRUCTIONS	Jean GAGNOL	10 000 000	1 000 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué le 05 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours
Nord	Plaisance du Nord		Electrification de la Commune de Plaisance du Nord	2012-2013	Electrification	BMPAD	INGECO S.A	Wilner ELISMA	10 000 000,00	1 000 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Réception provisoire réalisée le 19 Août 2014
Nord	Plaisance du Nord		Electrification de la Commune de Plaisance du Nord	2012-2013	Electrification	BMPAD	INGECO S.A	Wilner ELISMA	4 502 247,00	450 224,70	3 mois	K. Financement	Dossier finalisé compilé / Budget à compléter / Financement du MPCE en attente
Nord	Bahon	Ocinjac BENJAMIN	Construction de l'Ecole Nationale de Telier à Bois Pin 1ère section communale de Bahon	2012-2013	Batmnt Scolaire / Ctre Profnl.	BMPAD	ALMA ENGINEERING	Roff DELMONT	5 000 000	500 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué / 1er rapport de supervision présenté le 12 Août 2014
Nord	Bahon	Ocinjac BENJAMIN	Construction de l'Ecole Nationale de Mompont à Montagne Noire 3ème section communale de Bahon	2012-2013	Batmnt Scolaire / Ctre Profnl.	BMPAD	ALMA ENGINEERING	Roff DELMONT	5 000 000	500 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achevé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué / 1er rapport de supervision présenté le 12 Août 2014

Fonds Communaux : Exercice 12-13

Département	Commune	Nom du Député	Titre du Projet	Exercice	Type de Projet	Maitre d'ouvrage	Firme d'exécution	Superviseur	Budget	Suivi & Gestion de projet (10%)	Durée	Statut	Remarques
Nord	Cap-Haïtien	Ocinjac BENJAMIN	Réhabilitation de Ligne de Basse Tension Electrique au Pont Neuf à Carrefour Madeline	2012-2013	Electrification	BMPAD	ELECTROTEK +	Emmanuel DECAYETTE	4 833 818	483 381,77	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours
Nord	Cap-Haïtien	Ocinjac BENJAMIN	Réhabilitation de Ligne de Basse Tension Electrique au Champs de Mars	2012-2013	Electrification	BMPAD	ELECTROTEK +	Emmanuel DECAYETTE	5 254 833	525 483,31	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours
Nord	La Victoire	Ocinjac BENJAMIN	Electrification de la Commune de la Victoire	2012-2013	Electrification	BMPAD	DEJ CONSTRUCTIONS	Jean GAGNOL	10 000 000	1 000 000,00	5 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué / 2ème décaissement en cours
Nord	Ranquite		Electrification de la Commune de Ranquite	2012-2013	Electrification	BMPAD	DEJ CONSTRUCTIONS	Jean GAGNOL	10 000 000	1 000 000,00	5 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours
Nord	Limonade		Electrification de la Commune de Limonade	2012-2013	Electrification	BMPAD	EMES	Emmanuel DECAYETTE	10 000 000	1 000 000,00	5 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effctué le 17 Juillet 2014
Nord	Quartier Morin		Construction d'un Complexe Administratif à Cadouche	2012-2013	Complex administratif / Espace Socio-culturel	BMPAD	TECA CONSTRUCTION	P. Grégoire Ralph SAINT GILLES	6 224 760	622 476,00	5 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Facture #1 reçu le 27 Août 2014 / 1er décaissement en cours
Nord	Quartier Morin		Réhabilitation de l'Eglise St-Louis de Quartier Morin	2012-2013	Complex administratif / Espace Socio-culturel	BMPAD	TECA CONSTRUCTION		3 775 239,97	377 524,00	3 mois	C. Dossier révisé en attente (firme) / en analyse / fin analyse	Diagnostic de la situation actuelle à présenter / Jeu de plans transmettre au BMPAD / Sous détails et bordereau des prix unitaires en attente / Pièces légales à compléter avec Quitus valide, NIF et Matricule Fiscale / Statut et Mandat signataire en attente / Promesse de transmission du dossier révisé au BMPAD le 16 Juin 2014 / Promesse non tenue
Nord	Pignon		Construction d'un Centre de Santé à La Belle-Mère, 2ème Section Communale de Pignon	2012-2013	Centre de Santé/Dispensaire	BMPAD	DEJ CONSTRUCTIONS	Roff DELMONT	10 000 000	1 000 000,00	5 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué le 05 Juin 2014 / 1er rapport de supervision reçu le 20 Août 2014
Nord	Acul du Nord		Electrification de Carrefour Duty à Grison-Garde (Phase II)	2012-2013	Electrification	BMPAD	BEGEC	Jean GAGNOL	8 000 000	800 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué / 2ème décaissement en cours
Sud	Maniche	Ogline PIERRE	Construction d'une Place Publique à Maniche	2012-2013	Place publique	BMPAD	FICCAS	Oswald LAZARRE	3 516 145		1 mois 3 sem	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué / 2ème décaissement en cours

Fonds Communaux : Exercice 12-13

Département	Commune	Nom du Député	Titre du Projet	Exercice	Type de Projet	Maitre d'ouvrage	Firme d'exécution	Superviseur	Budget	Suivi & Gestion de projet (10%)	Durée	Statut	Remarques
Sud	Torbeck	Guy Gérard GEORGES	Construction d'un Commissariat à Ducis	2012-2013	Service Public	BMPAD	SOPUCOM	Rousseau INNOCENT	4 709 143		3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué le 27 Juin 2014 / 1er rapport de supervision reçu le 24 Juillet 2014 / Facture pour deuxième avance présentée / Augmentation de la surface du dortoir des policiers réalisée (21.08 m ² au lieu de 10.84 m ²) / 2ème décaissement en cours
Sud	Torbeck	Guy Gérard GEORGES	Agrandissement du Dispensaire Publique de Beraud	2012-2013	Centre de Santé/Dispensaire	BMPAD	SOPUCOM	Oswald LAZARRE	2 372 876		3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er décaissement effectué le 27 Juin 2014 / 1er rapport de supervision reçu le 24 Juillet 2014 / Facture pour deuxième avance présentée / Demande de la Direction Départementale Sanitaire sollicitant de la SOPUCOM la construction de deux (2) salles complémentaires pouvant servir de dortoir aux cadres non originaires de la zone / Plan réaménagé relatif à cette nouvelle proposition présenté / 2ème décaissement en cours
Sud	Roche à Bateau		Extension du Réseau Electrique de Roche à Bateau / Construction du Réseau Electrique MT/BT de Carpentier	2012-2013	Electrification	BMPAD	ELECONMEC	Harry THEODORE	10 000 000	1 000 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué le 07 Avril 2014 / Décompte #1 et Facture #2 trans mis par l'Exécutant au BMPAD le 22 Août 2014
Sud	Coteaux		Extension du Réseau Electrique de Coteaux à Damassaint	2012-2013	Electrification	BMPAD	SEACO	Harry THEODORE	10 000 000	1 000 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué le 07 Avril 2014
Sud	Arniquet		Electrification/ Extension du réseau électrique MT/BT à Taverne	2012-2013	Electrification	BMPAD	ELECONMEC	Harry THEODORE	3 950 197	395 019,67	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué le 07 Avril 2014 / 1ère visite de la DAE/BMPAD le 16 Mai 2014
Sud	Aquin	Emmanuel Fritz Gerald BOURJOLLY	Electrification/ Extension de 600ml du réseau d'electricité/ Fonds des blancs 9ème et 11ème section	2012-2013	Electrification	BMPAD	SEACO	Harry THEODORE	4 450 000	445 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué
Sud	Aquin	Emmanuel Fritz Gerald BOURJOLLY	Electrification/ Extension de 800ml du réseau d'electricité / Débas 5ème section	2012-2013	Electrification	BMPAD	SEACO	Harry THEODORE	2 200 000	220 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué
Sud	Aquin	Emmanuel Fritz Gerald BOURJOLLY	Electrification/ Extension de 400ml du réseau d'electricité/ Guirand 10ème section	2012-2013	Electrification	BMPAD	SEACO	Harry THEODORE	1 100 000	110 000,00	3 mois	I. Projet lancé / Achievé	Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / 1er Décaissement effectué

Apollo Motors

Montant à justifier :
33 825 675 GDES

- Irrégularités dans le contrat de la 1ere commande / Pas de contrat pour les autres / Non respect des spécificités dans les commandes.

- Le Ministère a découvert l'erreur dans la livraison des motos, a adressé une lettre au fournisseur le 29 octobre 2014 et a obtenu de lui une reconnaissance de dette de 16 millions de gourdes (voir pièces ci-jointes).



APOLLO MOTORS S.A.

Mailing Address:
P.O. Box 218
Port-au-Prince, Haïti
Rue Barbancourt #10
Port-au-Prince, Haïti
Tél : (509) 2813-1890 up to 99
(509) 2813-0002 up to 04
(509) 2813-0000 / 2813-1000
E-mail: auto@automax-ht.com
JFax-USA: (305) 851-6659 / (786) 269-0302

Le 8 Mai 2015

**MINISTÈRE DE LA PLANNIFICATION ET DE LA COOPERATION
EXTERNE (MPCE)
Port-au-Prince, Haïti
En ses bureaux**

Après révision des dossiers du 18 Décembre 2013, 28 Janvier 2014 et 25 Aout 2014 totalisant un montant de douze million sept cent quatre vingt huit mille deux cent cinquante deux gourdes (12,788,252.00 gourdes), pour achat de motocyclettes,

Par la suite, Apollo Motors S.A. a effectuée une livraison de 89 motocyclettes totalisant trois million neuf cent soixante treize mille huit cent cinquante gourdes (3,973,850.00 gourdes) dont les fiches de livraison sont en annexe.

Apollo Motors reconnait une balance de 197 motocyclettes en commande à livrer au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe totalisant un montant de huit million sept cent quatre vingt seize mille cinquante gourdes (8,796,050.00 gourdes).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, elle vous prie de recevoir, Monsieur, ses sincères salutations.

Gilbert Dominique
Directeur General
Apollo Motors S.A.

Apollo Motors S.A.
10 Rue Barbancourt,
Port-au-Prince, Haïti

MPCE/COOP/EXT/HAÏTI
Reçu le 08/05/15
No.



**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE
DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION EXTERNE**

387, ROUTE DE BOURDON

MPCE/DAA/APPOLO MOTORS S.A.

Réf.
1738-2819
No.

Port-au-Prince, le 29 OCT. 2014

**Monsieur Reynold DEEB
Directeur Général,
Appolo Motors S.A.
En ses bureaux.-**

Monsieur le Directeur Général,

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) vous informe que, suite à un contrôle sur les différents montants versés à votre compagnie, soit le 6 Janvier 2014 : 9,125,805 gourdes, le 15 Avril 2014 : 8,160,550 gourdes, le 30 Juin 2014 : 7,647,120 gourdes et le 3 Sept 2014 : 8,892,600 gourdes, pour l'acquisition de motos de 250CC, il a été constaté que la commande initiale n'a pas été respectée.

En effet, à la place des motos de 250CC vous avez livré aux bénéficiaires des motos de 125 CC et 150 CC qui sont beaucoup moins chers. Donc le MPCE détient dans votre compagnie un crédit d'un montant de Huit Millions Sept Cent Quatre Vingt Seize Mille Cinquante & 00/100 Gourdes (8,796,050.00 Gdes) que vous devriez lui confirmer par écrit. Ce crédit sera exécuté par le Ministère sous la forme qu'il choisira au moment opportun.

Comptant sur votre compréhension, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) saisit l'occasion pour vous renouveler, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de sa franche collaboration.

Michel PRESUME
Secrétaire d'Etat à la Planification

29 OCT. 2014

MPCE/DAA/APPOLO MOTORS S.A.

1738-2819

Monsieur Reynold DEEB
Directeur Général,
Appolo Motors S.A.
En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Général,

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) vous informe que, suite à un contrôle sur les différents montants versés à votre compagnie, soit le 6 Jan 2014 : 9,125,805 gourdes, le 15 Avril 2014 : 8,160,550 gourdes, le 30 Juin 2014 : 7,647,120 gourdes et le 3 Sept 2014 : 8,892,600 gourdes, pour l'acquisition de motos de 250CC, il a été constaté que la commande initiale n'a pas été respectée.

En effet, à la place des motos de 250CC vous avez livré aux bénéficiaires des motos de 125 CC et 150 CC qui sont beaucoup moins chers. Donc le MPCE détient dans votre compagnie un crédit d'un montant de Huit Millions Sept Cent Quatre Vingt Seize Mille Cinquante & 00/100 Gourdes (**8,796,050.00 Gdes**) que vous devriez lui confirmer par écrit. Ce crédit sera exécuté par le Ministère sous la forme qu'il choisira au moment opportun.

Comptant sur votre compréhension, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) saisit l'occasion pour vous renouveler, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de sa franche collaboration.

Apollo Motors S.A.
10 Rue Barbancourt,
Port-au-Prince, Haiti
Recu le 29/10/14

Michel PRESUME
Secrétaire d'Etat à la Planification



APOLLO MOTORS S.A.

Mailing Address:
P.O.Box 218
Port-au-Prince, Haiti

Rue Barbancourt #10
Port-au-Prince, Haiti
Tél : (509) 2813-1890 up to 99
(509) 2813-0002 up to 04
(509) 2813-0000 / 2813-1000
E-mail: auto@automax-hi.com
JFax-USA: (305) 851-6659 / (786) 289-0302

Port-au-Prince, le 25 novembre 2014

Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE
Ministre
Ministère de la Planification
En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Général,

Apollo Motors vous informe d'un premier crédit au bénéfice du MPCE sur les montants payés pour l'achat de Motos. En effet, un premier calcul a permis de noter une différence entre le montant payé pour une des commandes.

En conséquence, la Apollo Motors vous reconnaît une balance de 86 motocyclettes représentant un montant de 7,647,120.00 gdes. De plus, elle tient à vous assurer que des vérificateurs sont en cours sur les autres commandes pour déterminer s'il y a d'autres crédits à vous accorder.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, elle vous prie de recevoir, Monsieur, ses sincères salutations.

Apollo Motors S.A.
10 Rue Barbancourt,
Port-au-Prince, Haiti

Gilbert DOMINIQUE
Directeur Général
Apollo Motors S.A.

JF. x. / 14.

Subventions Primature

Montant à justifier :
649 513 GDES

- Plusieurs des contrats passés par la Primature avec des experts pour l'exercice 2012-2013, approuvés par la CSCCA sous la Présidence de Nonie H. Mathieu, portaient la signature des autres membres du Conseil sans une autorisation du Président du Conseil.

- Au regard du décret portant organisation sur le fonctionnement de la CSCCA, seul le Président ou le Vice-Président en cas d'empêchement est habilité d'engager l'institution. Il s'agit donc d'un problème interne à la CSCCA.

UCAONG

Montant à justifier :
1 586 336 GDES

- Détournement de fonds de l'État vers un compte personnel au bénéfice de Bernice Clement Kavanaugh, Constil Wilfrid, Belizaire Junior Arnel.

- Le compte a été ouvert en 2010. Alors que le Ministre a pris fonction en août 2012, sans avoir été informé de l'existence de ce compte.
- Les auditeurs reconnaissent que la responsabilité n'est pas imputable au Ministre.
- De plus, la responsabilité pénale étant personnelle, une enquête devra être diligente pour établir les faits et les responsabilités et poursuivre le cas échéant les 3 personnes identifiées.

Église Unie d'Haïti

Montant à justifier :
de 10 917 241 GDES

- Pas de rapport prouvant que les projets ont été exécutés suivant les objectifs décrits dans les documents des projets.

- Tous les rapports ont été donnés à la commission mais celle-ci trouve que ce sont des rapports narratifs.
- La commission a demandé d'interviewer le responsable des projets qui se trouve à Dame-Marie (quasiment impossible dans le contexte).

Cabinets d'avocats

Montant à justifier :
9 977 200 GDES

— Pas de contrat / pas de rapport.

— Pas besoin de contrat pour les cabinets d'avocat. Ce sont des paiements pour des services ponctuels de professionnels (Médecins, avocats, etc.) et non des contractuels.

IBI/DAA

- La firme n'a pas d'autorisation de fonctionner en Haïti.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Le contrat a été approuvé a priori par la Cour Supérieure des Comptes. L'autorisation de fonctionner a été obtenue par la firme en 2003 mais les documents archives de la firme ont été détruits en janvier 2010 lors du tremblement de terre dû à la perte du bureau de projet que la firme avait avec l'UTE du MPCE sur Delmas 83.
- Depuis lors, la firme a signé plusieurs contrats tels qu'avec l'UCLBP et autres institutions du Gouvernement qui ont été approuvés par la CSC sans que cette attestation leur soit à nouveau demandée.
- Des démarches ont été entreprises début mai 2015 pour une nouvelle autorisation qui a été obtenue le 19 mai 2015 (voir autorisation en annexe 1) sous 9085-2989 Québec Inc, compte tenu d'une convention d'acquisition intervenue le 2 octobre 2014, le Groupe IBI/DAA fait maintenant partie de la société 9085-2989 Québec Inc.

MCI/DAJ/0661/15

19 mai 2015

AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément à la législation nationale sur les sociétés, les accords traités et conventions commerciaux Internationaux auxquels Haïti est partie, la société étrangère : « **9085-2989 QUÉBEC INC** » déposés en l'étude de **Me. Dina SEIDE**, Notaire à Pétion-ville, en date du 15 mai 2015, à été inscrite dans les registres à ce destinés.

En conséquence, ladite société étrangère, est autorisée à fonctionner en Haïti.



Handwritten signature in blue ink.

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT / RÉHABILITATION /
CONSTRUCTION DU KIOSQUE OCCIDE JEANTY DU
PARC DU CHAMP DE MARS A PORT-AU-PRINCE**

**Contrat à Rémunération Forfaitaire entre la Firme de Supervision
IBI/DAA Inc. et l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments
Publics (UCLBP)**

pour des

**Prestations relatives à la Supervision et au Suivi des travaux de
réaménagement/réhabilitation/construction du Kiosque Occide Jeanty
du Parc du Champ de Mars à Port-au-Prince**

FINANCEMENT : GOUVERNEMENT HAITIEN VIA FONDS PETRO CARIBE

MARS 2014

2

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment de l'UCLBP et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra;
- que la négociation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 33.- Règlement des différends

En cas de différends résultant de l'exécution ou de l'interprétation du contrat, les parties peuvent exercer un recours gracieux auprès de l'UCLBP, puis, le cas échéant, amiable par-devant le Comité de Règlement des Différends placé auprès de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP).

En cas de contestation de la décision du Comité de Règlement des Différends, la partie qui s'estime lésée peut saisir du litige la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) dans le délai de huit (8) jours francs à compter de la date de la notification de la décision dudit Comité par la CNMP.

Article 34. Élection de domicile

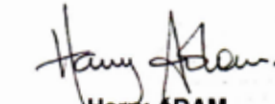
Pour l'exécution des présentes, l'UCLBP élit domicile en son siège social sis au n° 32, rue Faubert, angle rue Louverture, Pétiion-Ville, Haïti et pour le Groupe IBI/DAA Inc. en son local à Port-au-Prince sis à l'Édifice Le Belvédère, bureau 614, angle des rues Clerveaux et Chavannes, Pétiion-Ville, Haïti.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent contrat, les parties se référeront à la loi et aux règlements sur les marchés publics.

Fait de bonne foi à Port-au-Prince, en *trois (3) exemplaires*, que les parties ont signé après lecture, ce jeudi 10 avril 2014.




René HUBERT
Associé-Directeur Développement International
Groupe IBI/DAA Inc.



Harry ADAM
Directeur Exécutif
Unité de Construction de Logements
et de Bâtiments Publics

Vu et approuvé par :



Fritz Robert SAINT PAUL
Président Cour Supérieure des Comptes
et du Contentieux Administratif (CSC/CA)

IMFESA

(Hélicoptère du Président)

- Pas d'autorisation de fonctionnement / Non approuvée par la CNMP.

- L'autorisation de fonctionnement a été obtenue (voir pièce ci-jointe).
- Les marchés intéressant la défense ou la sécurité nationale sont exempts des dispositions de la Loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics (voir article 3 ci-joint).

Office National de l'Aviation Civile



Port-au-Prince Haïti le 17 mai 2015

Mr. Eduardo DULUC

IMPORTADORA FENIX SA (IMFESA)

Santo Domingo, République Dominicaine

Ref. Autorisation de fonctionnement

L'OFNAC certifie par la présente que la société de droit dominicain IMPORTADORA FENIX SA (IMFESA) représentée par Monsieur JOAQUIN MARIA RUIZ FLAQUER, de nationalité dominicaine, identifié au numéro de carte d'identité electoral: # 001-0173045-5, a été autorisée à opérer des services de transport par Hélicoptères et par Avion pour le Gouvernement de la République d'Haïti sur tout le territoire national pendant la période allant de mai 2011 à Décembre 2014.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Olivier JEAN, Capt.

Directeur Général

**TITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**CHAPITRE I
OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Article 1.- La présente Loi a pour objet de fixer les règles générales de passation, d'exécution et de Règlement des Marchés Publics dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils de passation des marchés tels que fixés conformément à la présente Loi, ainsi que les règles générales applicables aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

La passation des marchés publics est soumise aux principes suivants :

- 1.- Le libre accès à la commande publique;
- 2.- L'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures;
- 3.- Le respect de l'éthique;
- 4.- L'efficacité des dépenses publiques.

Article 2.- Les dispositions de la présente Loi s'appliquent :

- 1.- aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public conclus par l'État, les collectivités territoriales, les organismes autonomes à caractère administratif, culturel ou scientifique, les organismes autonomes à caractère financier, commercial et industriel ou entreprises publiques, les entreprises mixtes à participation financière publique majoritaire et les associations formées par deux ou plusieurs de ces personnes morales de droit public;
- 2.- aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public passés par les personnes morales de droit privé agissant pour le compte de l'État, d'une collectivité territoriale, d'une personne morale de droit public, d'une entreprise mixte à participation financière publique majoritaire ou d'une association formée par deux ou plusieurs de ces personnes morales de droit privé;
- 3.- aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public passés par des personnes morales de droit privé, ou des entreprises mixtes à participation financière publique minoritaire, lorsque ces marchés bénéficient du concours financier ou de la garantie de l'État, ou d'une personne morale de droit public mentionnée à l'alinéa précédent;
- 4.- aux marchés publics passés dans le cadre d'une coordination ou d'un groupement de commandes;
- 5.- aux marchés publics financés par des ressources extérieures dans la mesure où les accords internationaux de financement ne contiennent pas de clauses contraires aux dispositions de la présente Loi. Cependant, dans le cas où ces marchés sur financement extérieur ne seraient pas

soumis à la présente Loi, les documents constitutifs de ces marchés doivent néanmoins être obligatoirement communiqués pour information à la Commission Nationale des Marchés Publics.

Article 3.- Sont exempts des dispositions de la présente Loi :

- 1.- les marchés intéressant la défense ou la sécurité nationale. Une loi viendra déterminer l'objet de ces marchés et les procédures spéciales qui leur seront applicables;
- 2.- les marchés publics découlant de l'application de la Loi sur l'État d'Urgence;
- 3.- les achats passés sur simple mémoire ou facture, en conformité avec les règles de la comptabilité publique, et dont la valeur estimée, ou cumulée sur l'année, est inférieure aux seuils tels que prévus aux articles 1 et 30 de la présente Loi.

Subventions aux organisations

Montant à justifier :
3 590 000 GDES

— Pas de rapports munis de pièces justificatives.

— Tous les rapports ont été soumis aux auditeurs et ils seront soumis de nouveau.

Cartes de crédit

3 295 407 GDES

— Paiement sur PIP au lieu de fonctionnement.

— Pour ces dépenses, le Ministère a utilisé une ligne dans son budget dénommée « Renforcement institutionnel ». Cette ligne vient en appui à des dépenses diverses telles cartes de crédit.

CONCLUSION

Nous reconnaissons des irrégularités totalisant environ 7 millions de gourdes sur un budget global de 28 milliards de gourdes, soit moins qu'un trentième de pourcent (0,025 %).